



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°18-2020-06-005

PUBLIÉ LE 12 JUIN 2020

# Sommaire

## DGFIP

18-2020-06-12-003 - Arrêté d'ouverture au public de la Trésorerie d'Aubigny/Nère à compter du 15 juin 2020 (1 page)	Page 3
18-2020-06-12-004 - Arrêté d'ouverture au public de la Trésorerie de Baugy à compter du 15 juin 2020 (1 page)	Page 5
18-2020-06-12-005 - Arrêté d'ouverture au public de la Trésorerie de Châteaumeillant à compter du 15 juin 2020 (1 page)	Page 7
18-2020-06-12-008 - Arrêté d'ouverture au public de la Trésorerie de Saint Florent sur Cher à compter du 15 juin 2020 (1 page)	Page 9
18-2020-06-12-007 - Arrêté d'ouverture au public de la Trésorerie de Sancoins à compter du 15 juin 2020. (1 page)	Page 11
18-2020-06-12-006 - Arrêté d'ouverture au public de la Trésorerie des Aix d'Angillon au 15 juin 2020 (1 page)	Page 13

## PREFECTURE DU CHER

18-2020-06-12-009 - ARRETE n° 2020-0689 du 12 juin 2020 - Clôture des travaux de remaniement du cadastre Commune de VALLENAY (1 page)	Page 15
18-2020-06-11-002 - Arrêté n° 2020-685 du 11 juin 2020 fixant le horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux de vote de la ville de Bourges - 2ème tour de scrutin (2 pages)	Page 17
18-2020-06-11-003 - Arrêté préfectoral n° 2020-684 du 11 juin 2020 modifiant l'arrêté n° 2019-1103 du 29 aout 2019 portant désignation des bureaux de vote (2 pages)	Page 20

DGFIP

18-2020-06-12-003

Arrêté d'ouverture au public de la Trésorerie  
d'Aubigny/Nère à compter du 15 juin 2020

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU CHER.**

2 Boulevard Lahitolle  
18021 BOURGES CEDEX

**Arrêté relatif au régime d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle au public  
des services de la direction départementale des finances publiques du CHER**

**Le directeur départemental des finances publiques du CHER**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-0142 du 20 février 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture exceptionnelles des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du CHER ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les services de la Trésorerie d'Aubigny sur Nère situés au 2 Les Petits Prés à Aubigny sur Nère seront ouverts au public, à compter du lundi 15 juin 2020, aux horaires suivants:

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Trésorerie Aubigny-sur-Nère	08h30-11h45	08h30-11h45	08h30-11h30	08h30-11h45	08h30-11h45
	<i>Fermeture</i>	<i>Fermeture</i>	<i>Fermeture</i>	<i>Fermeture</i>	<i>Fermeture</i>

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Bourges, le 12 juin 2020

Par délégation du Préfet,  
Le Directeur départemental des finances publiques du Cher,

**Signé**

Xavier MENETTE

DGFIP

18-2020-06-12-004

Arrêté d'ouverture au public de la Trésorerie de Baugy à  
compter du 15 juin 2020

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU CHER.**

2 Boulevard Lahitolle  
18021 BOURGES CEDEX

**Arrêté relatif au régime d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle au public  
des services de la direction départementale des finances publiques du CHER**

**Le directeur départemental des finances publiques du CHER**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-0142 du 20 février 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture exceptionnelles des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du CHER ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les services de la Trésorerie de Baugy – Savigny en Septaine situés route de Villequiers à Baugy seront ouverts au public, à compter du lundi 15 juin 2020, aux horaires suivants:

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Trésorerie Baugy-Savigny en Septaine	09h00-12h15	09h00-12h15	09h00-12h00	09h00-12h15	09h00-12h15
	<i>Fermeture</i>	<i>Fermeture</i>	<i>Fermeture</i>	<i>Fermeture</i>	<i>Fermeture</i>

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Bourges, le 12 juin 2020

Par délégation du Préfet,  
Le Directeur départemental des finances publiques du Cher,

**Signé**

Xavier MENETTE

DGFIP

18-2020-06-12-005

Arrêté d'ouverture au public de la Trésorerie de  
Châteaumeillant à compter du 15 juin 2020

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU CHER.**

2 Boulevard Lahitolle  
18021 BOURGES CEDEX

**Arrêté relatif au régime d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle au public  
des services de la direction départementale des finances publiques du CHER**

**Le directeur départemental des finances publiques du CHER**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-0142 du 20 février 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture exceptionnelles des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du CHER ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les services de la Trésorerie de Châteaumeillant situés place du 8 mai 1945 à Châteaumeillant seront ouverts au public, à compter du lundi 15 juin 2020, aux horaires suivants:

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Trésorerie Châteaumeillant	<i>Fermeture</i>	09h00-12h00	09h00-12h00	<i>Fermeture</i>	09h00-12h00
	13h30-16h00	<i>Fermeture</i>	13h30-16h00	13h30-16h00	<i>Fermeture</i>

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Bourges, le 12 juin 2020

Par délégation du Préfet,  
Le Directeur départemental des finances publiques du Cher,

**Signé**

Xavier MENETTE



DGFIP

18-2020-06-12-008

Arrêté d'ouverture au public de la Trésorerie de Saint  
Florent sur Cher à compter du 15 juin 2020

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU CHER.**

2 Boulevard Lahitolle  
18021 BOURGES CEDEX

**Arrêté relatif au régime d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle au public  
des services de la direction départementale des finances publiques du CHER**

**Le directeur départemental des finances publiques du CHER**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-0142 du 20 février 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture exceptionnelles des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du CHER ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les services de la Trésorerie de Saint Florent sur Cher situés 19 rue Paul Ladevèze à Saint Florent sur Cher seront ouverts au public, à compter du lundi 15 juin 2020, aux horaires suivants:

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Trésorerie Saint-Florent-sur-Cher	<i>Fermeture</i>	09h00-12h00	09h00-12h00	09h00-12h00	09h00-12h00
		14h00-15h30	14h00-15h30	<i>Fermeture</i>	13h30-15h00

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Bourges, le 12 juin 2020

Par délégation du Préfet,  
Le Directeur départemental des finances publiques du Cher,

**Signé**

Xavier MENETTE

DGFIP

18-2020-06-12-007

Arrêté d'ouverture au public de la Trésorerie de Sancoins à  
compter du 15 juin 2020.

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU CHER.**

2 Boulevard Lahitolle  
18021 BOURGES CEDEX

**Arrêté relatif au régime d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle au public  
des services de la direction départementale des finances publiques du CHER**

**Le directeur départemental des finances publiques du CHER**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-0142 du 20 février 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture exceptionnelles des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du CHER ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les services de la Trésorerie de Sancoins situés 11 place du Commerce à Sancoins seront ouverts au public, à compter du lundi 15 juin 2020, aux horaires suivants:

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Trésorerie Sancoins	09h00-12h00	<i>Fermeture</i>	09h00-12h00	09h00-12h00	<i>Fermeture</i>
	13h30-16h00		13h30-16h00	13h30-16h00	

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Bourges, le 12 juin 2020

Par délégation du Préfet,  
Le Directeur départemental des finances publiques du Cher,

**Signé**

Xavier MENETTE

DGFIP

18-2020-06-12-006

Arrêté d'ouverture au public de la Trésorerie des Aix  
d'Angillon au 15 juin 2020

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU CHER.**

2 Boulevard Lahitolle  
18021 BOURGES CEDEX

**Arrêté relatif au régime d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle au public  
des services de la direction départementale des finances publiques du CHER**

**Le directeur départemental des finances publiques du CHER**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-0142 du 20 février 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture exceptionnelles des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du CHER ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les services de la Trésorerie des Aix d'Angillon situés 5 rue du Château d'Eau situé aux Aix d'Angillon seront ouverts au public, à compter du lundi 15 juin 2020, aux horaires suivants:

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Trésorerie Les Aix d'Angillon	09h00-12h00	09h00-12h00	<i>Fermeture</i>	09h00-12h00	<i>Fermeture</i>
	13h30-16h00	13h30-16h00		13h30-16h00	

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Bourges, le 12 juin 2020

Par délégation du Préfet,  
Le Directeur départemental des finances publiques du Cher,

**Signé**

Xavier MENETTE

**PREFECTURE DU CHER**

**18-2020-06-12-009**

**ARRETE n° 2020-0689 du 12 juin 2020 - Clôture des  
travaux de remaniement du cadastre  
Commune de VALLENAY**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
FINANCES PUBLIQUES DU CHER

**ARRETE n° 2020-0689**  
**De clôture des travaux de remaniement du cadastre**  
**Commune de VALLENAY**

Le préfet du Cher, Chevalier de l'Ordre national du mérite,

Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée ;

Vu la loi du 6 juillet 1943, validée par la loi n° 57-391 du 28 mars 1957 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

Vu le décret n° 55-471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du Cadastre ;

Vu la loi n° 74-645 du 18 juillet 1974 relative à la mise à jour périodique de valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales ;

Sur la proposition du Directeur départemental des Finances publiques,

Arrête :

Article 1er. - La date d'achèvement des opérations de remaniement du cadastre de la commune de VALLENAY est fixée au 13 janvier 2020.

Art. 2. — Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie de la commune de VALLENAY ainsi que des mairies des communes limitrophes suivantes : BRUERE-ALLICHAMPS, SAINT LOUP DES CHAUMES, ORCENAI, NOZIERES, FARGES-ALLICHAMPS, CREZANCAY SUR CHER, MARCAIS, MORLAC, CHAMBON .

Il sera publié dans la forme ordinaire.

Art. 3. - Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des finances publiques, les maires des communes concernées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

BOURGES, le 12 juin 2020

Le Préfet du Cher,

*Signé*

Jean-Christophe BOUVIER



# PREFECTURE DU CHER

18-2020-06-11-002

## Arrêté n° 2020-685 du 11 juin 2020 fixant le horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux de vote de la ville de Bourges - 2ème tour de scrutin

*Arrêté fixant le horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux de vote de la ville de Bourges -  
2ème tour de scrutin*



**PRÉFET DU CHER**

**PRÉFECTURE**

Direction de la citoyenneté

---

Bureau de la réglementation générale  
et des élections

**ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES  
DU 28 JUIN 2020**

**Arrêté n° 2020-685 du 11 juin 2020  
fixant les horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux de vote de la ville de Bourges**

Le préfet du Cher  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral et notamment son article R. 41 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-390 du 1er avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers de la métropole de Lyon de 2020 et à l'établissement de l'aide publique pour 2021 ;

Vu le décret du 5 février 2020 portant nomination de Monsieur Jean-Christophe BOUVIER, Préfet du Cher ;

Vu le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-123 du 20 février 2020 accordant délégation de signature à Madame Régine LEDUC, Secrétaire Générale de la Préfecture du Cher ;

Vu la demande du maire de Bourges en date du 8 juin 2020 sollicitant le report de l'heure de fermeture des bureaux de vote de la ville à 20h00 dans le cadre de la mise en place de mesures sanitaires liées à l'épidémie de coronavirus COVID-19 ;

CONSIDÉRANT que le contexte de l'épidémie de coronavirus (COVID-19) nécessite la mise en place de dispositions particulières dans les bureaux de vote pour permettre le déroulement des opérations électorales dans les meilleures conditions sanitaires possibles ;

CONSIDÉRANT que les mesures sanitaires prévues dans les bureaux de vote de la ville de Bourges (nettoyage régulier des machines à voter durant le scrutin) nécessitent d'augmenter les horaires d'ouverture des bureaux de vote de la ville ;

SUR la proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture ;

## ARRÊTE:

**Article 1<sup>er</sup>** : Les bureaux de vote de la ville de Bourges seront ouverts de **8h00 à 20h00** le dimanche 28 juin 2020.

**Article 2** : La secrétaire générale de la préfecture du Cher est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au maire de Bourges et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale

signé : Régine LEDUC

# PREFECTURE DU CHER

18-2020-06-11-003

Arrêté préfectoral n° 2020-684 du 11 juin 2020 modifiant  
l'arrêté n° 2019-1103 du 29 aout 2019 portant désignation  
des bureaux de vote

*Arrêté préfectoral du 11 juin 2020 modifiant l'arrêté n° 2019-1103 du 29 aout 2019 portant  
désignation des bureaux de vote*

**PRÉFET DU CHER**

**PRÉFECTURE  
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
Bureau de la réglementation générale  
et des élections**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2020-684 du 11 juin 2020**  
modifiant l'arrêté préfectoral n° 2019-1103 du 29 août 2019  
portant désignation des bureaux de vote et de leur siège  
pour les élections se déroulant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

Le préfet du Cher  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral et notamment les articles L. 17 et R. 40 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-390 du 1er avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers de la métropole de Lyon de 2020 et à l'établissement de l'aide publique pour 2021 ;

**Vu** le décret du 5 février 2020 portant nomination de Monsieur Jean-Christophe BOUVIER, Préfet du Cher ;

Vu le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1103 du 29 août 2019 portant désignation des bureaux de vote et de leur siège pour les élections se déroulant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-123 du 20 février 2020 accordant délégation de signature à Madame Régine LEDUC, Secrétaire Générale de la Préfecture du Cher ;

Considérant la nécessité, dans le contexte de l'épidémie de coronavirus COVID-19, d'aménager les bureaux de vote afin de limiter la propagation du virus et protéger les membres des bureaux de vote, les scrutateurs et les électeurs ;

Considérant que certains bureaux de vote sont très exigus et/ou ne disposent pas des aménagements nécessaires pour sécuriser les opérations électorales dans des conditions optimales ;

Considérant les demandes de modification de lieu de vote des communes de Brinay, Chârost, Chaumoux-Marcilly, Orcenais, Preuilly, Sancergues et de Veaugues en vue de mettre en place les mesures d'hygiène et de distanciation sociale ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les bureaux de vote des communes dont les noms suivent sont ainsi fixés pour le second tour de scrutin des élections municipales organisées le 28 juin 2020 :

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 70 41 41 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)



@Prefet18



Préfet du Cher

- **Brinay**: salle communale – 6 route de Quincy – le bourg
- **Chârost**: salle polyvalente – rue du 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie
- **Chaumoux-Marcilly**: salle communale – 8 route de Baugy
- **Orcenais** : salle socio-culturelle – 1 route d'Arcomps
- **Preuilley** : salle des fêtes – Place de l'Eglise
- **Sancergues** : salle des fêtes – rue du Marais
- **Veaugues** : salle des fêtes – 2 rue de la gare.

**Article 2** : La secrétaire générale de la préfecture du Cher, les sous-préfètes de Vierzon et de Saint-Amand-Montrond et les maires des communes de Brinay, Chârost, Chaumoux-Marcilly, Orcenais, Preuilley, Sancergues et de Veaugues sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée à chaque mairie pour affichage.

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale

signé : Régine LEDUC